



C.H.S. de Caen

Communiqué de presse

Alerte dans tous les CMP

En psychiatrie, les Centres Médico Psychologiques sont des lieux d'accueil et de soins ;ils sont les pivots de la politique publique de secteur.

Il en existe au moins un par secteur de psychiatrie. L'accueil y est libre

L'équipe est constituée de médecins psychiatres, de psychologues, d'orthophonistes, de psychomotricien(ne)s, d'infirmier(es), d'assistante(s) sociale(s), d'éducateurs et d'une (ou plusieurs) secrétaire(s) médicales.

Cette structure propose des prises en charge psychiatriques, des suivis psychothérapeutiques, des entretiens infirmiers, des visites à domicile, une prise en charge sociale et des actions préventives.

L'équipe du Centre médico-psychologique participe aussi aux projets de réinsertion des patients en faisant le lien entre la période d'hospitalisation et le retour à une vie dans la cité.

Le CMP est le lieu où sont exprimées les demandes de soins émanant soit de la personne elle-même soit de son entourage familial, socioprofessionnel, scolaire...

C'est à partir de ce pivot, que peuvent s'organiser un certain nombre d'actions extrahospitalières, en articulation avec l'hospitalisation et s'élaborer certains projets en structures alternatives pour éviter l'hospitalisation, réduire sa durée et réinsérer le patient.

Aujourd'hui ce travail de confiance et de proximité est gravement menacé par les pouvoirs publics.

En effet, le Directeur du CHS de Blain (Loire Atlantique) a dû obtempérer à la réquisition des forces de gendarmerie et du procureur de la république et donner la liste nominative et les coordonnées (adresse et téléphone) des personnes suivies dans l'un des CMP de cet hôpital.

Cela s'est passé fin avril, dans le cadre d'une enquête criminelle.

Cette situation inadmissible a été rendue possible par les différentes lois promulguées ces dernières années, notamment la loi de prévention de la délinquance.

Il appartient à tous, usagers et professionnels de la psychiatrie de réagir.

Nous dénonçons et nous nous opposons à ces pratiques stigmatisantes, qui amalgament demandeurs de soins et criminels.

Au CHS de Caen, les organisations syndicales CGT, Cfdt et Sud appellent les personnels de l'établissement à se réunir dans le hall de l'administration le vendredi 8 juin à 11H30 afin de montrer son indignation et d'aller remettre au Directeur une motion à transmettre d'urgence au Ministère.